



BULLETIN DE PARTENARIAT GUIDE LOISIRS & DÉCOUVERTE.
BON DE COMMANDE ET BON À TIRER POUR PARUTION 201

OMT DE PORTO-VECCHIO – BP 92
20538 PORTO-VECCHIO CEDEX
Tél. : 04 95 70 09 58
accueil@destination-sudcorse.com

Bon de Commande N° :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de votre enseigne :
Forme juridique de votre établissement (exemple : SARL, EURL, SAS...) :
Dénomination Sociale : Numéro SIRET :
Personne juridiquement responsable : Mme M. Nom : Prénom :
Adresse administrative pour facturation :
Tél. 1 :
E-mail :

Merci de joindre impérativement une copie de l'extrait RCS en vigueur ou des statuts. Si vous avez un diplôme ou brevet, la copie de celui-ci ainsi qu'un dépliant de votre établissement.

RENSEIGNEMENTS POUR PUBLICATION

Sur guide papier : Guide Loisirs et Découverte + site internet : www.ot-portovecchio.com
Votre activité (exemple : Restaurant – Ecole de voile – Epicerie fine ...) :
Nom de votre enseigne :
Adresse de l'activité :
CP : Ville : Tél 1 : Tél 2 ou Fax :
E-mail : Site internet :
Ouvert du / / au / / Ou Ouvert à l'année
Coordonnées GPS de votre établissement : Lat : Long :

Votre texte de présentation (190 caractères maximum, espaces compris) :

Vos tarifs à faire paraître en 2017 :

Pour les excursions, les activités sportives et de loisirs :

Vos tarifs (3 maximum) à faire paraître.

Table with 2 columns: Détail des prestations, Tarif(s) correspondant à la prestation. Example: Ex : Canyoning De 45 à 50 €

Pour les restaurants :

Tarifs pour les restaurant, fermes auberges...

Table with 2 columns: Menus, Prix moyen carte. Example: Menus de ...€ à ...€

Les pictogrammes : cochez les prestations correspondant à votre établissement (8 maximum):

- Mode de paiement: CB, Chèque vacances, Tickets Restaurant
Confort / Équipement: Accueil groupe, Terrasse, Plage aménagée, Parking, Piscine, Vue panoramique, Wifi, Animaux admis, Accueil personne à mobilité réduite
Capacité d'accueil: personnes, Autre, Label/Agrément
Merci de joindre un justificatif.

Votre visuel : Afin d'illustrer votre parution sur le guide papier, merci de nous transmettre le visuel de votre établissement sur un support informatique en format paysage / 300 DPI / fichier JPEG.

Remis ce jour Renvoyé par mail à l'adresse suivante : gervaise@e-corses.com ou promotion@destination-sudcorse.com

Je reconnais avoir pris connaissance des informations citées ci-dessus. Fait le , à

Signature et cachet précédés de la mention « Bon pour Accord » obligatoire.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessus et m'engage à respecter les conditions de partenariat mentionnées au verso.

- 1 bandeau : 359 €
1 page + 1 Bandeau : 1400 €
2ème de couv + 1 bandeau 2490 €
3ème de couv + 1 bandeau 1990 €
4ème de couv + 1 bandeau 2990 €
Modalité : Chèque (ordre : OMT Porto-Vecchio)
Espèce Banque :
Chèque n° :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIAT.

Article 1 : Bulletin de partenariat

Le bulletin de partenariat doit être complété dans le détail (adresse, tarifs, pictogrammes, période d'ouverture, ...), vérifié, signé et tamponné par le cachet de l'établissement.

Article 2 : Visuels

Afin d'illustrer votre parution papier, nous avons besoin d'un visuel en format paysage, en haute définition, fichier JPEG. Ce visuel sera également utilisé pour illustrer votre fiche sur le site « ot-portovecchi.com ». Enfin, quatre visuels supplémentaires (photos ou lien vidéo) vous seront demandés pour compléter cette dernière.

Article 3 : Tarifs

L'ensemble des partenaires doivent indiquer leurs tarifs sur le bulletin de partenariat dans l'espace prévu à cet effet. Ceci est une condition impérative ; dans le cas contraire, le partenariat ne peut se faire.

Article 4 : Rubriques

Peuvent figurer sur le guide « Loisirs et Découverte » : les activités de sports et loisirs, les activités culturelles, les restaurants, les traiteurs, les artisans et boutiques d'artisanat, les producteurs et boutiques de produits régionaux, les commerces (souvenirs, photographes, bijouteries, habillement, parfumeries, déco, bars, glaciers, discothèques, ...), les transports (locations de véhicules, taxis,...), les services (espaces internet, conciergeries,...).

Article 5 : Partenariat

Art 5-1 : Être partenaire, c'est être obligatoirement présent sur notre guide et notre site internet.

Art 5-2 : Les établissements qui souhaitent figurer dans d'autres rubriques doivent d'abord être partenaire au titre de leur rubrique principale (condition impérative), par exemple :

- un hôtel, une résidence ou un camping peut cotiser pour son restaurant en payant une participation spécifique.
- un hôtel qui fait du locatif peut aussi figurer dans la rubrique Résidences de Vacances en payant une participation spécifique.

Article 6 : Information

Tout partenaire donnant des renseignements inexacts en matière de capacité ou de tarifs pourra se voir exclu de l'Office Municipal de Tourisme de manière temporaire ou définitive.

Article 7 : Réclamation

Si l'Office Municipal de Tourisme reçoit plus de deux réclamations concernant un partenaire, l'établissement pourra se voir exclu de l'Office Municipal de Tourisme de manière temporaire ou définitive.

Article 8 : Justificatifs à fournir

Il est obligatoire de nous fournir : une copie du Kbis en cours de validité, ou des statuts.

Si votre établissement est classé ou labélisé, l'arrêté de classement correspondant.

Si vous possédez un diplôme, brevet... la copie de celui-ci.

Article 9 : Règlement

Le partenariat ne deviendra effectif qu'après réception du règlement.

L'Office Municipal de Tourisme accepte les règlements par chèque, espèce ou virement.

Article 10 : Responsabilité

Art 10-1 : Attention l'OMT de Porto-Vecchio ne reviendra pas vers vous pour valider votre bandeau. Cette fiche est votre Bon à Tirer. Il n'y aura donc aucune possibilité de modification par la suite. Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir vérifier attentivement votre bulletin avant de nous le retourner.

Art 10-2 : Toute erreur ou omission dans le corps d'une annonce ne peut entraîner la résiliation de l'ensemble du présent engagement. L'erreur substantielle ou la non parution peut, au plus, conduire à un remboursement égal au prix facturé de l'annonce publicitaire non parue ou au renouvellement gratuit de l'annonce dans une édition ultérieure. En aucun cas, l'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE PORTOVECCHIO ne sera redevable d'une indemnité en raison d'une quelconque erreur ou de la non parution. Les parties conviennent qu'il ne sera fait droit à aucune contestation de la part du client, passé le délai de trois mois après la date de publication du support faisant l'objet de la présente contestation.